



Agenda 21 Reims Métropole

Cycle 1

Recueil de fiches action



<i>N° Action</i>	<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Page</i>
1.1.1	Favoriser la pratique des éco-gestes par les agents communautaires	4
1.1.2	Améliorer le tri des déchets de l'administration	5
1.1.3	Intégrer les principes du commerce équitable dans la commande publique	6
1.1.4	Intégrer les principes d'un développement plus durable dans les marchés publics	7
2.1.1	Améliorer les connaissances du patrimoine biologique	9
2.1.2	Mettre en réseau les différents acteurs de la coulée verte	10
2.2.1	Encourager les modifications des pratiques sur les terres de l'aire d'alimentation des champs captants d'eau potable	11
2.2.2	Optimiser la gestion des eaux pluviales et une stratégie de lutte contre l'imperméabilisation des sols	12
2.3.1	Diminuer la production de déchets à la source	13
2.3.2	Optimiser le cycle des déchets	14
2.4.1	Identifier les zones géographiques exposées aux nuisances et aux pollutions et évaluer les impacts	15
2.4.2	Planifier les actions de réduction des expositions aux nuisances et aux pollutions	16
2.5.1	Mettre en réseau les différents acteurs intervenant sur la maîtrise de l'énergie	17
2.5.2	Promouvoir et mettre en œuvre le label développement durable de Reims Métropole pour les aménagements, constructions et réhabilitations de bâtiments	18
3.1.1	Contribuer à une mobilité durable au-delà des frontières de l'agglomération	20
3.1.2	Favoriser la mobilité pour toutes et tous	21
3.2.1	Améliorer le recouvrement des factures d'eau	22
3.2.2	Repérer et anticiper les situations de précarité	23
3.2.3	Accompagner les personnes en situation de précarité	24
3.3.1	Poursuivre les actions de coopération décentralisée, développer l'accès à l'eau potable	25
3.3.2	Renforcer les projets de solidarité à l'échelon local	26
4.1.1	Accompagner l'émergence de la filière biologique	28
4.1.2	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'utilisation de produits locaux dans les travaux	29



Reims Métropole, des services exemplaires

1 objectif, 4 actions

1

REIMSMETROPOLE : des services exemplaires

1.1 : Mettre en œuvre un projet d'administration responsable



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 1.1.1 : Favoriser la pratique des éco-gestes par les agents communautaires

Contexte	Description de l'action
<p>Le personnel entreprend déjà un certain nombre d'éco-gestes (optimisation des déplacements professionnels, rationalisation des impressions couleurs, recto verso, tri des déchets etc.). Cependant, ces réflexes ne sont pas systématiques car les initiatives manquent encore de cohérence, d'objectifs et de suivi. Aussi, la rédaction d'une charte de l'agent éco-responsable, entreprise au sein du Projet d'Administration, permettra de créer une dynamique d'éco-responsabilité partagée par l'ensemble des agents.</p>	<p>1. Mise en place d'un groupe de travail incluant les représentants des organisations syndicales Ce groupe de travail sera constitué d'agents référents représentatifs de l'ensemble des services communautaires, de représentants du personnel et d'agents des services identifiés comme partenaire. Ce groupe se réunira autant que de besoin afin de recenser l'ensemble des bonnes pratiques et éco-gestes déjà entrepris, mais aussi pour lister les domaines où des actions complémentaires devront être engagées afin d'orienter l'administration dans une démarche eco-responsable et d'amélioration continue</p> <p>2. Elaboration d'un projet de charte d'éco-responsabilité Cette charte, établie sur les conclusions issues des réflexions du groupe de travail listera : - les objectifs visés pour aller vers une administration exemplaire - les éco-gestes qui permettent de les atteindre - les engagements nécessaires à affecter par la direction générale pour accompagner le mouvement.</p> <p>3. Partage du projet de charte d'éco-responsabilité en groupe de travail élargi Plusieurs réunions seront organisées afin d'informer l'ensemble de l'administration de ce nouveau projet.</p> <p>4. Diffusion de la charte à l'ensemble du personnel de la collectivité et animations pour inciter les agents à s'engager (intranet, communication interne, information par les chefs de service, etc.).</p>
<p>Objectifs</p>	
<ul style="list-style-type: none"> → Faire en sorte que l'ensemble des agents de la collectivité se sentent concernés par la démarche d'éco-responsabilité ; → Définir de manière participatives les gestes ou postures de l'agent éco-responsable ; → Obtenir l'engagement de la mise en œuvre de cinq gestes éco-responsable la première année, pour aller à la généralisation des gestes ensuite → Dans le même temps, obtenir de la direction générale des engagements visant à faciliter ou accompagner la mise en œuvre de ces éco-gestes (aménagement de bureaux, formation, communication, travaux d'isolation...) 	
<p>Partenaires techniques et financiers : Directions des système d'information et télécommunications, des déchets et de la propreté, du développement durable, de la maintenance des bâtiments, Service de la communication interne</p> <p>Public cible : l'ensemble des agents de la collectivité</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : Courant 2011</p> <p>Coût estimé : en fonction des mesures retenues pour accompagner et soutenir les éco-gestes des agents (aménagement de bureau, communication....)</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction des moyens généraux et logistiques – Jean-Michel Beyna</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 1.1.2 : Améliorer le tri des déchets de l'administration

Contexte	Description de l'action
<p>La quasi-totalité des bureaux de l'agglomération sont aujourd'hui pourvus de poubelles de tri. Les agents ont par ailleurs été sensibilisés aux gestes de tri par la direction des déchets de Reims Métropole. Néanmoins, des marges de manœuvre subsistent, tant au niveau de la sensibilisation des agents, que de la formation du personnel d'entretien.</p>	<p>1- Diffusion d'une plaquette d'information aux agents Cette diffusion de l'information pourra être réalisée concomitamment avec le projet de charte de l'agent éco-responsable</p> <p>2- Formation du personnel d'entretien des bureaux issu des entreprises privées en contrat avec les collectivités</p> <p>3- Rédaction des marchés d'entretien des locaux (suivi, évaluation)</p> <p>4- Désignation de « référents tri des déchets » par bâtiment et/ou mise en œuvre d'une organisation interne aux bâtiments de l'agglomération</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Réduire la fraction des déchets valorisables dans le flux déchets résiduels → Augmenter la valorisation matières des déchets de bureaux</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : Directions des moyens généraux, Service de la communication interne, entreprises d'entretien des locaux</p> <p>Public cible : agents des services et agents chargés de l'entretien des bureaux et lieux de travail</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : Courant 2011</p> <p>Coût estimé : nul</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction des déchets et de la propreté – Carole Lebreton</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 1.1.3 : Intégrer les principes du commerce équitable dans la commande publique

Contexte	Description de l'action
<p>La commande publique est un levier important sur l'évolution de l'offre : le poids économique des achats publics représente 15% du PIB en Europe, dont quarante-cinq milliards pour les collectivités territoriales.</p> <p>Le commerce équitable est défini par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes comme un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial.</p> <p>Reims Métropole s'engage à acheter des produits issus du commerce équitable chaque fois que cela est possible.</p>	<p>1- Formaliser l'engagement de la collectivité dans la démarche La volonté des élus d'intégrer des critères de développement durable dans l'acte d'achat a déjà été approuvée. Il existe une démarche visant à intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics. L'intégration de critères équitables devra faire l'objet d'une même formalisation</p> <p>2- Elaborer des outils de sensibilisation et de promotion La modification des pratiques d'achat dans le cadre du code des marchés publics nécessite un accompagnement conséquent auprès de tous les acheteurs publics de la collectivité. Il pourra être organisé des séances de sensibilisation et de formation ainsi qu'un guide explicitant précisément la manière de le formaliser dans les différentes pièces des marchés.</p> <p>3- Exécuter les marchés, suivre et évaluer Intégrer des critères et des clauses dans un marché public ne garantit pas leur respect au moment de l'exécution. Il s'agira de développer une organisation et des outils permettant de suivre de manière suffisamment pointue la bonne prise en compte du commerce équitable lors de l'exécution du marché.</p>
Objectifs	
<p>→ Augmenter la part des produits issus du commerce équitable dans les marchés publics</p> <p>→ Intégrer le concept de commande équitable dans la démarche plus global d'achats éco-responsable</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : Directions juridique, Artisans du Monde de Reims, Max Havelaar Champagne</p>	
<p>Public cible : Tous les services de la collectivité passant des achats et des marchés</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : Formalisation en 2010 ; Elaboration des outils en 2011, exécuter les marchés, suivre et évaluer à partir de 2011.</p>	
<p>Coût estimé : budget constant pour les achats. En contre partie au surcout de 10 à 20 % d'implique l'achat d'un produit issu du commerce équitable, la collectivité cherchera à réduire ses consommations de biens</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction du développement durable – Julien Duvignacq</p>	



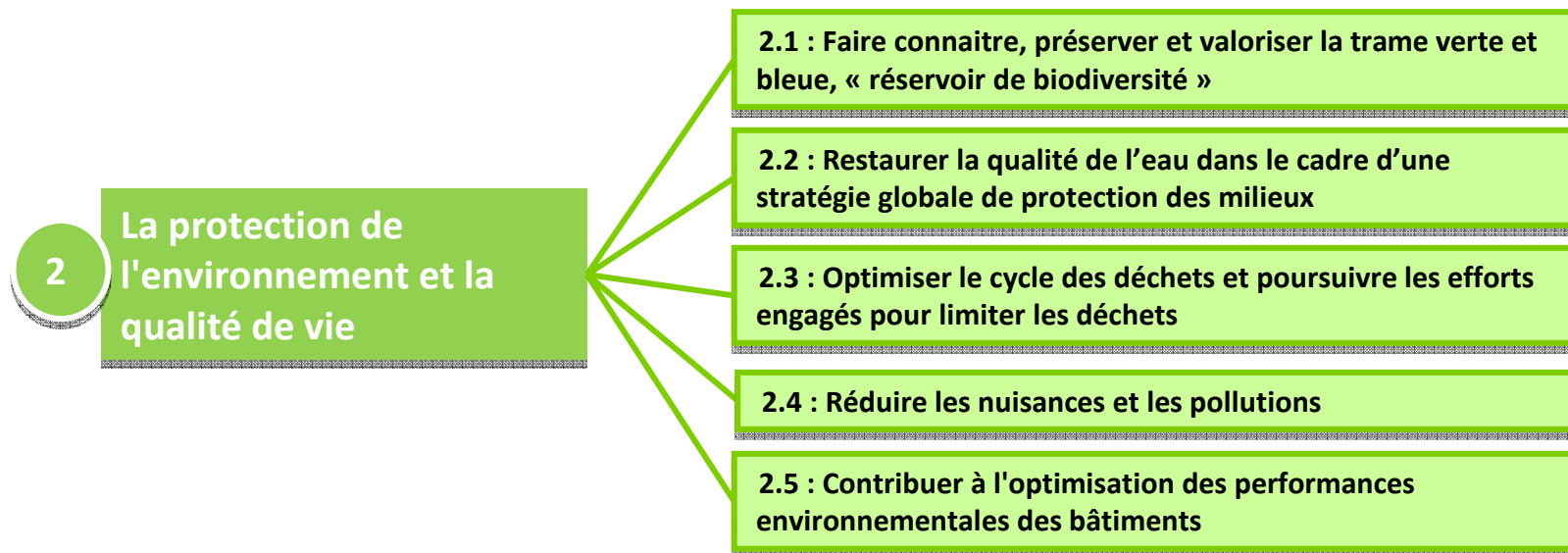
Action 1.1.4 : Intégrer les principes d'un développement plus durable dans les marchés publics

Contexte	Description de l'action
<p>Des efforts visant à développer la prise en compte des critères environnementaux dans l'acte d'achat et des marchés ont été entrepris par Reims Métropole. Le service des moyens généraux a ainsi par exemple commencé à intégrer des clauses environnementales dans plusieurs de ses commandes, comme par exemple, le mobilier (NF Environnement et iso14001), le matériel de restauration collective (charte UFCV Green) ou encore le papier (FSC et PEFC, 100% recyclé et éco-label ange-bleu). De même, des clauses environnementales portant sur les produits phytosanitaires ont été intégrées dans les marchés d'entretien des espaces verts.</p> <p>Un guide a été élaboré afin d'accompagner les services dans l'acte d'achat éco-responsable.</p>	<p>1- Valoriser le guide de sensibilisation et identifier les freins à la bonne application de celui-ci Le constat montre que même si beaucoup d'acheteurs connaissent l'existence d'un guide mis à leur disposition, peu l'utilise. La première étape consiste à identifier les raisons pour lesquelles les acheteurs n'utilisent pas systématiquement le guide afin d'améliorer sa diffusion.</p> <p>2- Optimiser le système de suivi et d'évaluation Une grille de suivi des projets de marchés et de marchés notifiés sera constituée et renseignée par les Cellule de coordination C3C. Cet outil sera régulièrement transmis au service de la commande publique afin d'effectuer un suivi détaillé de la progression de ces critères.</p> <p>3- Poursuivre régulièrement les efforts de sensibilisation des services Un changement des habitudes de travail requiert toujours beaucoup de temps et de pédagogie. Il s'agira donc d'outiller les C3C pour qu'ils deviennent relais du guide déjà élaboré. Des séances de sensibilisation, un accompagnement individuel et la publication de la grille de suivi (point2) viendront ainsi accompagner cette action.</p>
Objectifs	
<p>→ Franchir un cap et aller vers une plus grande systématisation de la prise en compte du développement durable dans ses achats. Pour ce faire, Reims Métropole souhaite renforcer son action de sensibilisation des services, valoriser le guide et les pratiques existantes.</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : L'ensemble des services de l'agglomération, en particulier C3C</p> <p>Public cible : Tous les services de la collectivité passant des achats et des marchés</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : lancement en 2011 Coût estimé : surtout lié au passage d'une logique de sélection des achats du moins disant au mieux disant social et environnemental</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction juridique – Stéphanie FORTIER</p>	



La protection de l'environnement et la qualité de vie

5 objectifs, 10 actions





AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 2.1.1 : Améliorer la connaissance du patrimoine biologique

Objectif lié : Développer la trame verte et bleue comme « réservoir » de biodiversité

Contexte	Description de l'action
<p>La loi Grenelle 2 et le plan national « restaurer et valoriser la nature en ville » sont deux éléments structurants au plan national pour enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités biologiques. Plus localement, des projets comme la Charte régionale de la biodiversité en préparation ou Reims 2020 participent à cet objectif. Mais avant de travailler sur la constitution d'une véritable trame verte et bleue, la biodiversité présente sur le territoire de l'agglomération, en particulier sur les espaces en devenir, doit être recensée, quantifiée et caractérisée. Cela induit une identification des espèces et habitats qu'ils soient remarquables, menacés ou ordinaires. Cet état des connaissances devra ensuite être croisé avec les projets d'aménagement sur les espaces concernés pour que soient émises des recommandations. Un système de suivi de l'évolution du patrimoine biologique devra être mis en place.</p>	<p>1. Elaboration d'une cartographie exhaustive du patrimoine et des richesses naturelles Lancement en mars 2011 d'une étude Faune et Flore de 14 mois avec un prestataire spécialisé sur les espaces en devenir de l'agglomération : espace Vesle-Canal, friches ferroviaires, réserves foncières importantes.</p> <p>2. Mettre en place les lieux de pilotage de la démarche Dans ce cadre seront mis en place un comité de pilotage et un comité technique composés de la façon suivante : -Comité de Pilotage : élus concernés de Reims Métropole et de la Ville de Reims, et des communes constitutives de Reims Métropole, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération ; -Comité Technique : une Direction Pilote, la direction du Développement Durable et des Directions associées (Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain, Direction des Espaces Verts, Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Siabave, Services Techniques de Saint Brice Courcelles, Tinquieux, Cormontreuil). Seront également associés à ce comité deux partenaires techniques, l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims, et l'équipe technique pilotant le projet Symbiose.</p> <p>3. Elargissement des études Cette étude pourra être étendue à partir de 2012 sur l'ensemble des espaces verts de l'agglomération, une fois ce premier état des lieux réalisé.</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Caractériser la biodiversité présente sur le territoire communautaire en particulier sur les espaces en devenir : espace Vesle-canal, friches ferroviaires, réserves foncières importantes. → Proposer des recommandations relatives aux projets d'aménagement → Suivre l'évolution du patrimoine biologique</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : Directions Techniques de Reims Métropole et de Reims, Services Techniques des autres communes de Reims Métropole, AUDRR, Symbiose</p> <p>Public cible : les aménageurs</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2011 - 2012 Coût estimé : 60 k€</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction du développement durable, en association avec la direction de l'urbanisme – Stéphane Delavallade</p>	

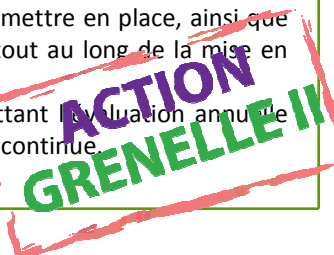
AGENDA 21 REIMS METROPOLE



Action 2.1.2 : Mettre en réseau les différents espaces de la coulée verte

Objectif lié : Développer la trame verte et bleue comme « réservoir » de biodiversité

Contexte	Description de l'action
<p>L'aménagement de l'espace Vesle-canal, plus connu sous le nom de coulée verte représente une véritable colonne vertébrale d'une potentielle trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération. Si différents tronçons ont d'ores et déjà été aménagés, un aménagement d'ensemble reste à être réalisé. Les différents programmes projetés chercheront à être mis en adéquation avec l'obligation de préserver les ressources et les milieux.</p>	<p>Premier semestre 2011 : Mise en place officielle de l'organisation en mode projet : Comité de Pilotage, Comité Technique Restreint, Comité Technique Elargi, Partenaires. Les référents seront identifiés par écrit et les règles de fonctionnement de l'équipe dédiée seront consignées également par écrit. Mise en place de 6 collèges de travail : Elus, Partenaires Institutionnels, Directions et Services Techniques, représentants des habitants, partenaires scientifiques et associations, partenaires économiques. Ces collèges seront consultés pour recueillir leur perception du territoire de la Coulée Verte, leurs attentes, et leurs propositions.</p> <p>Deuxième semestre 2011 : Mise en commun des contributions des uns et des autres et synthèse. Intégration de la connaissance des espaces et des pratiques. Examen des points forts et des points faibles du territoire. Faire le lien avec les infrastructures écologiques en devenir des espaces périurbains autour de l'agglomération, et avec le projet Symbiose.</p> <p>Premier semestre 2012 : Elaboration du Schéma Directeur qui prend en compte les nombreuses thématiques abordées environnementales, sociales, économiques, organisationnelles, avec la mise en évidence des connections entre espaces. Programmation des premières opérations prioritaires à réaliser qui seront chiffrées et budgétées. Etablissement en parallèle d'un programme prévisionnel pluriannuel des opérations à conduire, Examen des impacts des activités humaines (infrastructures, bâtiments...) sur le patrimoine, ainsi que le chiffrage de leur compensation.</p> <p>Deuxième semestre 2012 : Elaboration de la stratégie d'information-communication à mettre en place, ainsi que du processus contributif des habitants et des partenaires tout au long de la mise en œuvre. Mise en place d'indicateurs de suivi et de résultat permettant l'évaluation annuelle des opérations réalisées, selon un processus d'amélioration continue. Mise en œuvre des actions prioritaires définies.</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>Dans le cadre de l'aménagement de l'espace Vesle-canal, il s'agira de : → Associer les différents acteurs du territoire pour une démarche partenariale et concertée → Revisiter les opérations en cours dans toutes leurs composantes : planification, aménagement, gestions, usages futurs, gouvernance → Intégrer les préconisations</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : Directions Techniques de Reims Métropole et de Reims, Services Techniques des autres communes de l'agglomération, AUDRR, Symbiose</p> <p>Public cible : les aménageurs</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2011 - 2012 Coût estimé :</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction du développement durable – Stéphane Delavallade</p>	





AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 2.2.1 : Encourager les modifications des pratiques sur les terres de l'aire d'alimentation des champs captants d'eau potable

Objectif lié : Restaurer la qualité de l'eau dans le cadre d'une stratégie globale de protection des milieux

Contexte	Description de l'action
<p>Le bassin Seine Normandie compte près de 48 % des captages déclarés prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'environnement et au sens de la Directive Cadre Européenne moins de la moitié des masses d'eau souterraines de la région Champagne Ardenne peuvent espérer atteindre le bon état qualitatif d'ici 2015.</p> <p>Le champ captant de Couraux fait partie des captages prioritaires : il est contaminé par les intrants phytosanitaires issus des eaux du vignoble environnant. Une usine de traitement des pesticides (suivant une démarche de qualité environnementale) sera fonctionnelle d'ici 2012 et permettra de remédier à ces phénomènes de pollution tout en anticipant d'éventuelles pollutions sur le champ captant de Fléchambaut (même nappe phréatique).</p> <p>De telles solutions curatives nécessitant des investissements lourds peuvent être remplacées par des solutions préventives de protection de la ressource.</p>	<p>Un animateur « bassins alimentation en eau » sera prochainement recruté et se verra confier les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la mise en place des études sur les aires d'alimentation des captages, pour la définition des plans d'actions pour la préservation de la ressource ; - Finalisation des programmes d'actions, identifiés par les bureaux d'études, sur les différents captages de Reims Métropole ; - Mise en œuvre les programmes d'actions auprès des exploitants agricoles, des collectivités locales et autres structures en zone non agricole avec l'appui des animateurs du Contrat Global pour l'Eau de la Vesle Marnaise ; - Réalisation des actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information sur le territoire de Reims Métropole avec les acteurs locaux ; - Prise en compte de la veille technique (suivi des connaissances et techniques innovantes) effectuée par la cellule d'animation du Contrat Global pour l'Eau de la Vesle Marnaise ; - Assistance au comité de pilotage en l'informant de l'état d'avancement, en proposant les actions à réaliser, et en assurant son secrétariat ; - Assistance pour l'octroi des aides financières que l'Agence de l'Eau Seine Normandie pourrait allouer aux agriculteurs et viticulteurs modifiant leur pratique, - Animation et participation aux réunions d'informations, - Rédaction et transmission du bilan et du rapport d'activité annuel conformes aux modèles définis par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
Objectifs	
<p>Préserver la qualité de la ressource en eau →Caractériser l'impact des activités →Sensibiliser les acteurs locaux →Atteindre le bon état des eaux pour 2021</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : AESN, SIABAVE, Chambre d'agriculture de la Marne, DDT 51, habitants concernés</p> <p>Public cible : Agriculteurs, viticulteurs, communes, FREDONCA...</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : Fin 2010 définition d'un périmètre dans lequel seront menées les actions, avec prise d'un arrêté préfectoral ; 2011 Définitions des actions à mettre en place dans le périmètre, avec prise d'un arrêté préfectoral; 2011 : Mise en place des actions de sensibilisation</p> <p>Coût estimé : à définir</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction de l'eau et de l'assainissement – Sophie BARDE</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 2.2.2 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et élaborer une stratégie de lutte contre l'imperméabilisation des sols

Objectif lié : Restaurer la qualité de l'eau dans le cadre d'une stratégie globale de protection des milieux

Contexte	Description de l'action
<p>L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des évènements pluvieux ainsi que celle de l'imperméabilisation des sols fait émerger la gestion des eaux pluviales comme un enjeu majeur.</p> <p>Le traitement des eaux usées se fait quasi-exclusivement de manière collective, avec un taux de raccordement de 98,5% au réseau d'assainissement. L'assainissement non collectif est donc peu présent sur le territoire mais il est également peu pris en charge : pas de Service Public d'Assainissement Non Collectif, 15% seulement d'installations non collectives sont conformes.</p> <p>Le traitement collectif quant à lui se fait dans de manière disparate : le réseau, principalement séparatif, garde toutefois quelques sections unitaires, ce qui amène parfois à des situations de rejet partiel d'eaux usées dans la Vesle par temps de pluie. Cet effet de débordement est accentué par l'absence de système de récupération des eaux de pluie, sur un territoire dense assez imperméable et qui peut connaître des épisodes de pluies violentes.</p> <p>L'épuration des eaux usées et pluviales collectées atteint pour sa part d'excellents résultats : abattement de 91 à 98% selon les polluants, valorisation des boues à 65%.</p>	<p>Accompagner les communes pour la mise à jour des POS-PLU de l'agglomération : insertion d'exigences dans les règlements de zones et annexes sanitaires de prescriptions pour la gestion des eaux pluviales, avec favorisation de la gestion à la parcelle par infiltration ou, à défaut, rejet régulé.</p> <p>Intégration de prescriptions de gestion des eaux pluviales à l'instruction des permis de construire</p> <p>Pour les nouvelles zones, favorisation des techniques alternatives, et objectif « rejet 0 » aux réseaux existants par création de noues, bassins d'infiltration, etc.</p> <p>En prévision : mise à jour de l'étude diagnostic du réseau assainissement, avec également traitement du volet pluvial, et élaboration du zonage pluvial, à retranscrire ensuite dans les documents d'urbanisme (règlement d'assainissement, POS-PLU, etc.)</p>
<p>Objectifs</p>	
<ul style="list-style-type: none"> → Limiter les pollutions de la Vesle → Atteindre du bon état des eaux pour 2021 → Limiter la saturation des réseaux EP → Limiter l'imperméabilisation des sols 	
<p>Partenaires techniques et financiers : AESN</p>	
<p>Public cible : Aménageurs, Particuliers, Services de l'Urbanisme, Communes,</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : Etude Diagnostic : lancement 2012 Coût estimé : Etude Diagnostic estimée à 400.000 €HT</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction de l'eau et de l'assainissement – Anne-Claire VEYRAT</p>	

AGENDA 21 REIMS METROPOLE



Action 2.3.1 : Diminuer la production de déchets à la source

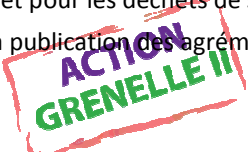
Objectif lié : Optimiser le cycle des déchets et poursuivre les efforts engagés pour limiter les déchets

Contexte	Description de l'action
<p>Le traitement et le recyclage des déchets doivent être appréhendés et replacés au sein de l'ensemble du cycle des déchets. Aussi, si une gestion durable des déchets implique un recyclage et un traitement performants, la baisse de la production des déchets à la source fait également partie intégrante de cette stratégie d'ensemble.</p> <p>100 295 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2008 sur le territoire de Reims Métropole, ce qui représente un ratio de 466 kg par habitant. Ce volume est situé en dessous de la moyenne nationale (594 kg par habitant en France selon un rapport de l'Ademe daté de juin 2009) et est le fruit des nombreuses actions déjà engagées par l'agglomération (programme local de prévention des déchets, sensibilisation des usagers).</p> <p>Reims Métropole cherchera à faire baisser encore davantage ce volume</p>	<p>Une étude sur la composition des ordures ménagères visera à identifier les marges de progrès restantes. Cette étude comprendra les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mars 2011 : embauche d'un chargé de mission prévention -Mars 2011 : élaboration d'un diagnostic lequel permettra d'identifier les forces, mais aussi et surtout les marges de manœuvre -2011 : Caractérisation des ordures ménagères résiduelles -Décembre 2011 : Restitution du diagnostic et du programme d'actions -2012-2015 : Mise en œuvre des actions définies dans le programme et du suivi des indicateurs -À partir de 2012 : Démarche de suivi du compostage en habitat collectif <p>En outre, chaque année pendant la semaine de réduction des déchets, seront organisés plusieurs événements de sensibilisation du grand public.</p>
<p>Objectifs</p>	
<ul style="list-style-type: none"> → Réduire quantitativement les OMA → Maitriser le flux déchetterie → Sensibiliser les habitants, mais aussi les autres acteurs du territoire (entreprises, commerçants, etc.) aux gestes de prévention en amont de l'instauration d'une tarification incitative 	
<p>Partenaires techniques et financiers : Ademe</p>	
<p>Public cible : Habitants, entreprises, commerçants</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2011 à 2015</p>	
<p>Coût estimé : à définir</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction des déchets et de la propreté – Michel Zaegel</p>	



Action 2.3.2 : Optimiser le cycle des déchets

Objectif lié : Optimiser le cycle des déchets et poursuivre les efforts engagés pour limiter les déchets

Contexte	Description de l'action
<p>Les efforts de communication et de sensibilisation consentis par la collectivité ont d'ores et déjà conduit à un taux de valorisation des emballages ménagers estimé autour de 72% dès 2009.</p> <p>Les gestes de tri à l'échelle de Reims Métropole sont bien assimilés par les habitants. Ainsi, le nombre de déchets recyclables triés et présentés à la collecte par les habitants est d'environ 60kg/hab/an, bien au-dessus de la moyenne nationale, située à 42 kg/hab/an.</p> <p>Ces bons résultats sont encore plus remarquables quand on sait que la quantité de déchets ménagers produite annuellement par habitant est inférieure à la moyenne nationale, avec 466 kg au lieu de 594 kg.</p> <p>L'agglomération rémoise a donc d'excellents résultats au regard de la gestion des déchets mais souhaite aller encore plus loin.</p>	<p>1. Analyse du gisement local</p> <p>Réalisation d'une étude de caractérisation des déchets résiduels afin d'en connaître la composition.</p> <p>Démarrage courant février 2011. Rendu prévisionnel : décembre 2011</p> <p>2. Elaboration du schéma organisationnel de la gestion des déchets communautaires</p> <p>Définition des orientations politiques concernant la gestion multi filières des déchets. Ce schéma pourra conduire à la construction de nouveaux équipements ou à l'adaptation des équipements existants.</p> <p>Lancement de l'étude : 2012 ; Rendu prévisionnel : 2013/2014</p> <p>3. Evolution technique du centre de tri</p> <p>Répondre aux objectifs du Grenelle : augmentation des tonnages à traiter d'une part et nouvelles catégories de déchets à trier d'autre part.</p> <p>Etudes : 2011/2012 ; Travaux : 2012/2013</p> <p>4. Développement de nouveaux partenariats favorisant la valorisation des déchets</p> <p>Signature de conventions de partenariat avec les nouveaux éco-organismes en cours de création pour la gestion des déchets dangereux des ménagers et pour les déchets de soins.</p> <p>Calendrier : fonction de la publication des agréments par les pouvoirs public</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Augmenter le recyclage matière et organique pour atteindre : 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Avec 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets industriels banals (cas des DIB des services techniques communautaires)</p> <p>→ Conserver le taux global de valorisation de nos déchets à près de 95% (en tonnage)</p> <p>→ Augmenter la part de la valorisation matière et organique par rapport à la valorisation énergétique</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : Communes, ADEME, Conseil Général, Région, Eco-organismes nationaux</p>	
<p>Public cible : Ménages, services techniques</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2011 à 2015 Coût estimé : ?</p>	
<p>Porteurs de projet : Reims Métropole et communes membres</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 2.4.1 : Identifier les zones géographiques exposés aux nuisances et aux pollutions et évaluer les impacts

Objectif lié : Réduire les nuisances et les pollutions

Contexte	Description de l'action
<p>La réglementation encadre très précisément le rôle et les responsabilités des collectivités en matière de qualité de l'air et de gestion du bruit dans l'environnement. Reims Métropole est en conformité avec les directives européennes qui les encadrent. La gestion des sites et sols pollués ne bénéficient pas de ce cadre juridique spécifique et s'appuie sur le code minier alors même qu'aujourd'hui, environ 70 % des projets d'aménagement ne sont pas adossés à la cessation d'activité d'une installation industrielle. Les pollutions résultent généralement d'activités industrielles historiques ou d'apports de remblais d'origine et de nature diverses. La première des responsabilités de la collectivité est de maintenir à jour l'état des connaissances.</p>	<p>Air – bruit Modélisation de la distribution spatiale de la qualité de l'air et de l'ambiance sonore sur des années de référence 2007-2009 et 2011 Source principale : trafic routier Sources secondaires pour le bruit : trafic ferroviaire, ICPE Constitution d'une base de données entrantes ; Modélisation et calcul des émissions atmosphériques et sonores ; Calage du modèle ; Publication des cartes dont des cartes de dépassement des seuils réglementaires.</p> <p>Sol- Eau Evaluation de la potentialité du risque pollution des anciens sites industriels et artisanaux. Constitution d'une application interne aux directions de Reims Métropole et de la Ville de Reims alliant une base de données à une représentation géographique Déploiement de l'application</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>Identifier, repérer et caractériser les inégalités environnementales liées à l'hétérogénéité des altérations de l'environnement sur les 3 thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> →L'air →Le bruit →La pollution des sols 	
<p>Partenaires techniques et financiers : DREAL, ADEME, DDT, ATMO CHAMPAGNE-ARDENNE, Conseil Général, SANEF, RFF, SRIG, DSIT, Direction de la Voirie, Direction des Etudes sur les Espaces Urbain, Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Service des archives départementales, Service des archives municipales et intercommunales</p> <p>Public cible : Direction des Etudes sur les Espaces Urbain, Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Administrés</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2011 - 2012 Coût estimé : 170 k€</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction du développement durable – Agnès Arnoult</p>	



Action 2.4.2 : Planifier des actions de réductions des expositions aux nuisances et aux pollutions

Objectif lié : Réduire les nuisances et les pollutions

Contexte	Description de l'action
<p>La réglementation encadre très précisément le rôle et les responsabilités des collectivités en matière de qualité de l'air et de gestion du bruit dans l'environnement. Reims Métropole est en conformité avec les directives européennes qui les encadrent. La gestion des sites et sols pollués ne bénéficient pas de ce cadre juridique spécifique et s'appuie sur le code minier. La bonne tenue à jour de l'état des connaissances permettra de mettre en œuvre des actions permettant de lutter efficacement contre les nuisances et les pollutions.</p>	<p>Air – bruit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etats des lieux du territoire en se référant aux cartes et aux documents réglementaires (SCOT, PLU, PDU) • Définition des enjeux du territoire ; • Bilan coût-avantages des propositions d'actions de réduction de la nuisance et des pollutions • Définition d'un programme d'actions • Consultation du public dans le cadre du PPBE <p>Sol- Eau : Réalisation systématique d'un plan de gestion des pollutions dans le cas d'un site potentiellement pollué</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase diagnostique : étude historique, étude documentaire, investigations des sols et de la nappe ; • Bilan coût –avantages des mesures de remise en état ; • Définition du programme de réhabilitation ; • Analyse des risques résiduels si présence de pollution résiduelle suite aux travaux de réhabilitation.
<p>Objectifs</p>	
<p>Veiller à la bonne santé des habitants, notamment des personnes vulnérables, en travaillant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> → l'air → le bruit → la pollution des sols 	
<p>Partenaires techniques et financiers : DREAL, ADEME, DDT, ATMO CHAMPAGNE ARDENNE, Conseil Général, SANEF, RFF, SRIG, DSIT, Direction de la Voirie, Direction des Etudes sur les Espaces Urbain, Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Service des archives départementales, Service des archives municipales et Intercommunales</p> <p>Public cible : Direction des Etudes sur les Espaces Urbains, Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Administrés</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2011 - 2012 Coût estimé : 78 k€</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction du développement durable – Agnès Arnoult</p>	

AGENDA 21 REIMS METROPOLE



Action 2.5.2 : Promouvoir et mettre en œuvre le label développement durable de Reims Métropole pour les aménagements, constructions et réhabilitations de bâtiments

Objectif lié : contribuer à l'optimisation des performances environnementales des bâtiments

Contexte	Description de l'action
<p>Le label Reims Métropole Développement Durable, approuvé le 16 février 2009, incite les différents acteurs de l'urbanisme et de la construction à programmer, concevoir et réaliser des aménagements urbains et des bâtiments intégrant les enjeux du développement durable. Les outils techniques accompagnant ce label sont maintenant opérationnels. Il s'agit désormais de les faire vivre et d'en faire la promotion pour inciter l'ensemble des acteurs de l'urbanisme et de la construction à adhérer à la démarche et à demander la labellisation pour leurs opérations.</p>	<p>1. Développer des outils pour les collectivités (planification) : Avant même d'appliquer les exigences du label sur des opérations d'aménagement et de construction, un travail doit être réalisé pour que ces exigences soient compatibles avec les documents de planification. Pour ce faire, l'agglomération proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une analyse des documents; -Des ateliers de prospective sur l'évolution des documents en rapport avec les exigences du label. <p>2. Développer les outils de promotion du label Les services de l'agglomération développeront et mettront à disposition des acteurs potentiellement concernés par le label des supports de communication et de sensibilisation pédagogiques destinés aux maîtres d'ouvrage.</p> <p>3. Développer une identité propre au label cohérente avec l'identité de Reims Métropole Le maître d'ouvrage ayant fait la démarche volontaire de labellisation doit bénéficier d'un accompagnement pour faire connaître son engagement dans la démarche et l'exemplarité de son opération. Pour ce faire, le label bénéficiera d'une identité propre valorisante. Plusieurs opérations semblent prioritairement concernées par ce point car déjà engagées dans la démarche (Parc d'activités Pierre de Courbertin, Eco quartier 12^{ème} Escadre et Remafer...).</p>
<p>Objectifs</p> <p>→ Tendre vers une majorité d'opérations exemplaires, qui s'appuient sur la mise en œuvre du label Reims Métropole Développement Durable</p> <p>→ Promouvoir l'usage du label Reims Métropole Durable. Pour cela, il est envisagé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer, communiquer, informer, sensibiliser les partenaires et structures autour de la mise en place du label. • Accompagner les collectivités à intégrer les exigences du label au sein des documents de planification (PLU, PLH, PDU...) • Promouvoir le label auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés) • Valoriser les opérations labélisées 	
<p>Partenaires techniques et financiers : Direction de la communication, 3D, ADEME, ARCAD-PQE, Région, DDT...</p> <p>Public cible : ensemble des maîtres d'ouvrage publics et privés (bailleurs sociaux, promoteurs privés...), collectivités</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2011 Coût estimé : à définir</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction de l'urbanisme – Karel ADAM</p>	



Action 2.5.1 : Mettre en réseau les différents acteurs intervenant sur la maîtrise de l'énergie

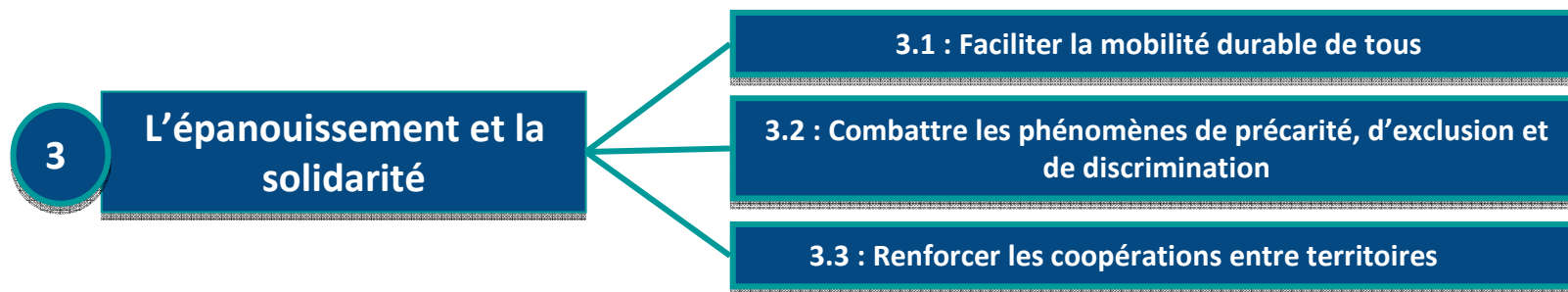
Objectif lié : Contribuer à l'optimisation des performances environnementales des bâtiments

Contexte	Description de l'action
<p>Une grande partie des bâtiments de l'agglomération a été construite entre 1949 et 1975. Cette période de reconstruction, réputée pour le manque de qualité globale aussi bien du bâti que des équipements, est le principal facteur qui permet d'expliquer la faiblesse de la performance du parc de logement de l'agglomération puisque 80% d'entre eux serait compris entre les classes E et G du diagnostic de performance énergétique, la classe G étant la plus mauvaise.</p> <p>Comme sur beaucoup de territoires français, les acteurs qui travaillent directement à la maîtrise des consommations d'énergie ou sur des sujets connexes se sont mobilisés pour agir. Les bailleurs, les fournisseurs d'énergie, les institutionnels, le secteur associatif et beaucoup d'autres mènent des actions, réfléchissent à des dispositifs de manière isolée.</p> <p>A l'image du rôle que Reims Métropole souhaite jouer dans la démarche d'Agenda21, l'agglomération pourrait, sur ce sujet précis de la maîtrise de l'énergie, fédérer et inviter l'ensemble des acteurs identifiés à partager leurs objectifs, leur réflexions, leurs projets pour mutualiser les moyens mis en œuvre.</p>	<p>1. Identifier l'ensemble des acteurs agissant dans le domaine de l'énergie</p> <p>Il existe une multitude d'acteurs ayant déjà lancé une réflexion ou mis en œuvre des actions qui contribuent à la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments : Reims Métropole (ouverture d'un Espace Info Energie, travail sur une OPAH, révision du PLH, mise à jours le dispositif de délégation des aides à la pierre de l'ANAH...) les bailleurs (réalisation de travaux, sensibilisation des locataires, appart-éco...), fournisseurs d'énergie (sensibilisation des clients, CEE...), associations (accompagnement des habitants en difficulté financière...), CCAS (fond de solidarité impayés), syndic de copropriété, distributeurs de matériaux, magasins de bricolage, ESCO, agences régionales, caisse des dépôts... Il s'agira pour cette première phase d'identifier le plus exhaustivement possible les acteurs, leurs réflexions et leurs initiatives</p> <p>2. Réaliser un benchmark des différents outils permettant de répondre aux objectifs</p> <p>De nombreux territoires ont déjà abouti au même constat de ce foisonnement non coordonné d'initiatives et de réflexions sur la maîtrise de l'énergie qui ne permet pas une optimisation des moyens mis en place. Cette étape permettra de s'inspirer des expériences de ces territoires pour proposer des solutions.</p> <p>3. Ouvrir le dialogue avec les acteurs identifiés</p> <p>Ce dialogue permettra de mettre en commun l'ensemble des réflexions et initiatives, de chercher quel outil existant ou à créer pourra permettre une réelle mutualisation.</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>Proposer aux nombreux acteurs du territoire agissant dans le domaine de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> → un outil d'animation, d'information, de conseil et d'orientation → un lieu de mise en commun des réflexions → un lieu de mutualisation des moyens 	
<p>Partenaires techniques et financiers : ADEME, FLAME Public cible : acteurs privés ou publics de la filière énergie</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : Etape 1 & 2 premier semestre 2011, étape 3 deuxième semestre 2011 Coût estimé : -</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction du développement durable – Julien Duvignacq</p>	



L'épanouissement et la solidarité

3 objectifs, 6 actions





AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 3.1.1 : Contribuer à une mobilité durable au-delà des frontières de l'agglomération

Objectif lié : Faciliter la mobilité pour tous

Contexte	Description de l'action
<p>L'agglomération rémoise est un centre névralgique d'importance régionale. Le territoire communautaire concentre bon nombre d'activités, de commerces, d'emplois, de logements et d'équipements ce qui a pour conséquence de générer beaucoup de déplacements quotidiens de provenance extérieure à l'agglomération. La question des déplacements doit donc se poser à une échelle plus large que l'échelle communautaire.</p> <p>Outre le périmètre élargi, les réflexions sur les déplacements, et plus largement la mobilité, gagnerait à intégrer la dimension temporelle. En effet, d'une époque où les déplacements étaient choisis nous sommes entrés aujourd'hui dans une ère où la mobilité est subie. Les temps consacrés à la mobilité sont de plus en plus nombreux et longs.</p>	<p>1. Réalisation du diagnostic</p> <p>Il s'agira principalement d'établir un état des lieux quantitatif et qualitatif des conditions de mobilité et d'accessibilité de et vers les territoires concernés, d'identifier les acteurs et leurs positionnements et projets.</p> <p>2. Définition des enjeux et des objectifs</p> <p>Ces enjeux devront être hiérarchisés avec l'ensemble des parties prenantes pour bâtir les objectifs correspondant.</p> <p>3. Positionnement stratégique et plan d'actions</p> <p>Le travail réalisé permettra de proposer un plan d'actions cohérent et partagé par tous les acteurs, permettant des améliorations environnementales, économiques et sociales.</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Ouvrir une réflexion commune entre les quatre territoires autour des enjeux de la mobilité durable : Pays d'Epervay, PNR de la montagne de Reims, SIEPRUR en charge du SCOT de la région urbaine de Reims, l'Agglomération rémoise</p> <p>→ Réaliser une étude permettant d'identifier les enjeux actuels et en devenir en matière de déplacements, notamment au regard des projets structurants (tramway...) et proposer un ensemble cohérent d'actions</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : Pays d'Epervay Terres de Champagne, PNRMR, SIEPRUR, ADEME, Région, DDT, DREAL, CG51, Direction des déplacements, AOT, délégataires</p> <p>Public cible : Habitants</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : lancement de l'étude en 2011</p> <p>Coût estimé : 50 k€</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction du développement durable – Julien Duvignacq</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 3.1.2 : Favoriser la mobilité pour toutes et tous

Objectif lié : Faciliter la mobilité pour tous

Contexte	Description de l'action
<p>Depuis la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les collectivités ont obligation d'améliorer l'intégration dans la vie et dans la ville des personnes handicapées. Accessibilité aux logements, aux ERP et par conséquent à toute la chaîne du déplacement sont les éléments majeurs sur lesquels doivent porter les efforts. Plus spécifiquement pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, les communes de plus de 5 000 habitants doivent élaborer leur plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Pour ce faire, la réalisation d'un diagnostic de la voirie et des espaces publics est incontournable. Dans un souci de cohérence et de mutualisation des moyens, les élus de REIMSMETROPOLE ont choisi de faire réaliser ce diagnostic par les services communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la grille du diagnostic : en partenariat avec la Commission intercommunale des accessibilités et des personnes handicapées (CIAPH) • Réalisation d'un test terrain de la grille de relevé sur quartier St Rémi • Lancement du diagnostic sur les zones prioritaires identifiées dans l'annexe accessibilité du PDU
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Disposer d'une bonne connaissance du degré d'accessibilité des espaces publics du territoire → Améliorer la chaîne du déplacement pour tous les usagers</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : MARS, TREMA, les communes, les associations, la Commission I pour l'APH</p> <p>Public cible : usagers de l'espace public</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2012 Coût estimé : nul</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction des déplacements et des études espaces urbains – Carine Alavant</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 3.2.1. Améliorer le recouvrement des factures d'eau

Objectif lié : Combattre les phénomènes de précarité

Contexte	Description de l'action
<p>Sur Reims Métropole, la gestion de l'assainissement collectif est de qualité et accessible à tous. Des efforts ont été réalisés pour proposer un prix de l'eau potable dans la moyenne nationale (2,95 euros/m³ H.T) et un suivi du recouvrement des factures d'eau et d'assainissement (taux sur l'année 2009 de 97,17%).</p>	<p>1. Mettre en place un suivi individualisé des facturations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accueil téléphonique et physique des abonnés : les chargés de clientèle proposent des échéanciers de paiement ou lorsqu'un foyer semble en grande difficulté, il est orienté vers le C.C.A.S. concerné. • Une proposition systématique aux abonnés individualisés de la mensualisation de leurs factures d'eau. • La mise en place de requêtes par le Régisseur afin de suivre l'évolution du recouvrement suite à l'individualisation. <p>2. Etablir un plan d'actions pour coupler la gestion du recouvrement avec la prévention et la lutte contre la précarité énergétique (mutualisation)</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Mettre en place un accompagnement individuel des personnes modestes dans la gestion de leur consommation d'eau : repérage des personnes en situation de difficulté et suivi de la facturation. → Améliorer la gestion du recouvrement en travaillant sur : les modes de paiement, le projet allocation solidarité eau, la mutualisation des moyens et des outils de la collectivités</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : CCAS, CAF, Services sociaux, bailleurs, gestionnaires, exploitants, Conseil général...</p> <p>Public cible : Usagers en difficulté financière...</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : lancement en 2011 Coût estimé : nul</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction de l'eau et de l'assainissement – Sandrine BRACHET</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 3.2.2 : Repérer et anticiper les situations de précarité

Objectif lié : Combattre les phénomènes de précarité

Contexte	Description de l'action
<p>La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines tels que l'énergie, l'écologie, l'emploi, le logement...</p> <p>Les acteurs sociaux qui travaillent auprès des personnes en situation de précarité, voire de pauvreté, n'ont pas la possibilité de repérer et d'anticiper ces situations. Ils interviennent par des moyens curatifs faute d'avoir pu mettre en œuvre des mesures préventives qui ne sont souvent pas de leur compétence.</p>	<p>1. Identifier l'ensemble des acteurs disposant d'informations dans domaine de la précarité</p> <p>Il existe une multitude d'acteurs sociaux ou non présents sur ce domaine : les CCAS des 6 communes, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie, le secteur associatif etc. Chacun est détenteur d'informations sur les foyers susceptibles de tomber dans la précarité. Même si quelques uns sont facilement identifiables, la liste n'est pas exhaustive et doit être complétée.</p> <p>2. Partager & centraliser les différentes informations</p> <p>L'ensemble des informations détenues pas les acteurs qui auront été identifiés pourra alors être recensé. Il faudra ensuite trouver le moyen qui permetta à tous ces acteurs de partager leurs données en respectant les principes édictés par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).</p> <p>3. Analyser & organiser les différentes informations de manière dynamique</p> <p>Cette étape visera à mettre en place un système permettant d'alerter les différents acteurs d'une situation proche de celle d'un foyer en précarité ou déjà en précarité. Cet outil devra vivre de manière dynamique et partagé.</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Mettre en place un système de repérage de la précarité qui centralise les différentes sources d'informations et qui soit dynamique. De nombreux acteurs disposent d'informations qui pourraient permettre de repérer les foyers susceptibles d'être exposés à une précarité. Ces signaux, s'ils sont regroupés puis analysés, contribuent à une véritable anticipation et donc à une meilleure prévention.</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : CCAS, fournisseurs d'énergie, bailleurs, UDAF...</p>	
<p>Public cible : les habitants</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : lancement en 2011</p> <p>Coût estimé : pas d'investissement, coût masqué</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction du développement durable – Julien Duvignacq</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 3.2.3 : Accompagner les personnes en situation de précarité

Objectif lié : Combattre les phénomènes de précarité

Contexte	Description de l'action
<p>La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines tels que l'énergie, l'écologie, l'emploi, le logement...</p> <p>De nombreux acteurs interviennent sur le champ de la précarité dans des domaines différents en fonction de leurs compétences : l'énergie, l'eau, le logement, l'emploi... Les accompagnements des personnes en précarité se font de manière sectorisée et non globale.</p>	<p>L'ensemble des étapes décrites ci-dessous pourront être réalisées en concomitance des étapes de l'action 3.2.1</p> <p>1. Identifier l'ensemble des acteurs agissant contre la précarité Il existe une multitude d'acteurs sociaux ou non présents sur ce domaine : les CCAS des 6 communes, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie, le secteur associatif etc. Chacun lutte à son niveau contre la précarité. Cette étape permettra d'identifier tous les dispositifs.</p> <p>2. Mettre en réseau l'ensemble des acteurs identifiés L'objectif de cette étape est d'engager l'échange entre les différents acteurs pour que chacun soit en mesure de connaître et comprendre les dispositifs existants portés par d'autres acteurs.</p> <p>3. Coordonner les dispositifs, mutualiser les moyens Il s'agira à cette étape de réfléchir à l'évolution des dispositifs pour que l'offre globale soit cohérente, tout en permettant d'optimiser les moyens mis en œuvre et d'agir à titre préventif.</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Proposer une offre globale de lutte contre toutes les précarités : énergie, eau, logement, emploi, etc.</p> <p>→ Mutualiser les moyens mis en œuvre des différentes interventions pour permettre de gagner en efficacité dans la lutte contre toutes les formes de précarités.</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : CCAS, fournisseurs d'énergie, bailleurs, UDAF, CG51...</p> <p>Public cible : les habitants</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : lancement en 2011 Coût estimé : pas d'investissement, coût masqué</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction du développement durable – Julien Duvignacq</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 3.3.1. Poursuivre les actions de coopération décentralisée, développer l'accès à l'eau potable

Objectif lié : Renforcer les coopérations entre territoires

Contexte	Description de l'action
<p>Reims Métropole s'est engagée dans une action de coopération internationale, afin de participer à l'accessibilité de tous à une eau de qualité. A cette fin, 0,5 % des recettes annuelles des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (158 000 €/an TTC) sont affectés à un partenariat avec le CIEDEL pour le projet d'amélioration du service de l'eau potable dans neuf communes du Burkina Faso.</p> <p>Reims Métropole s'est associé avec le Syndicat des Eaux D'Ile de France (SEDIF) qui a acquis depuis plus de 20 ans maintenant une grande expérience dans le domaine. Le projet est piloté par deux ONG : le CIEDEL et Eau Vive. Une convention a été signée fin 2007 pour trois ans. Un avenant de prolongation d'une année a été signé en 2010.</p>	<p>1. Renouveler la convention signée fin 2007 avec le SEDIF et les deux ONG (CIEDEL et Eau Vive) pour poursuivre le partenariat sur 2011.</p> <p>2. Actions attendues des ONG :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcement des compétences des communes pour une gestion efficace du service local de l'eau -Appui à l'émergence des Associations d'Usagers de l'Eau dans les villes -Renforcement des compétences des gestionnaires privés d'AEP et des fontainiers -Réalisation d'ouvrages AEP -Capitalisation de l'expérience acquise au niveau des neuf communes -Conception de cursus et de modules de formation pour les différents acteurs du service local de l'eau potable -Mise à disposition du Centre des Métiers de l'Eau (Ex CFP/ONEA), des cursus, modules de formations et compétences locales générés par le projet <p>3. Réalisation d'un contrôle de la mise en œuvre sur le terrain du projet : établissement d'un rapport d'activité et d'une mission d'élus de Reims Métropole</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Renforcer les projets de la coopération internationale dans le domaine de l'eau au Burkina Faso : améliorer le service local d'eau potable dans dix communes (environ 400 000 habitants) dans le contexte de la décentralisation (création de forages, réseaux, bornes fontaines...) et renforcer au niveau national les capacités de gestion des services locaux de l'eau (sensibilisation, formation, mise en place de l'organisation du service public...)</p> <p>→ poursuivre le partenariat sur une 4^{ème} année et d'affecter un maximum de 119 400 € supplémentaires.</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : CIEDEL - EAU VIVE – AGENCE DE L'EAU Public cible : Population BURKINABASE</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2007-2011 Coût estimé : 100 000 €/an. Depuis fin 2007, Le projet, d'une durée de trois ans et d'un montant d'environ 780 000 €, est financé par Reims Métropole à hauteur de 300 000 €.</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction de l'eau et de l'assainissement – Jean-Christophe INGLARD</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 3.3.2. Renforcer les projets de solidarité à l'échelon local

Objectif lié : Renforcer les projets de solidarité à l'échelon local par l'axe de la gestion des déchets

Contexte	Description de l'action
<p>REIMSMETROPOLE se situe au 108^{ème} rang (sur 165) des communautés d'agglomération pour le revenu médian. Cette observation s'explique en grande partie par un revenu particulièrement bas des populations les plus modestes. De plus, l'agglomération apparaît comme un territoire inégalitaire comparé aux moyennes nationales (39^{ème} sur 165). Ces inégalités ont même tendance à s'accroître dans le temps, les niveaux des revenus des catégories inférieures évoluant moins vite que ceux des catégories supérieures. Même si les questions sociales ne sont pas directement des compétences communautaires, les projets locaux de solidarité peuvent être renforcés dans le cadre des compétences emblématiques de Reims Métropole.</p>	<p>1. Convention avec EMMAUS</p> <p>L'objectif recherché est de renforcer la présence d'EMMAUS sur les déchetteries via la rédaction d'un avenant à la convention qui permettrait à l'association d'être présente chaque semaine sur les déchetteries (un site par semaine).</p> <p>Les négociations débuteront à compter du 12 janvier 2011.</p> <p>2. Partenariat avec le monde de l'insertion</p> <p>Pour l'entretien des déchetteries, il s'agit de favoriser le recours à des marchés d'insertion professionnelle conformément aux dispositions en vigueur</p> <p>-Pour le tri des emballages ménagers, l'objectif est d'Introduire dans le CCTP d'exploitation du centre de tri une clause spécifique à l'insertion et à son suivi pendant la durée d'exécution du marché.</p> <p>3. Convention avec les entreprises d'insertion ayant en charge la valorisation des textiles</p> <p>Participation à l'organisation de la collecte des vêtements sur le territoire communautaire en conventionnant avec des associations et des entreprises issues de l'insertion dans le domaine des textiles usagés.</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Faire appel à des personnes en difficulté sociale pour la gestion et du tri des déchets de Reims Métropole, via des partenariats renforcés avec les associations ou les entreprises d'insertions</p> <p>→ Favoriser la réutilisation des biens au lieu de leur évolution en déchets</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : EMMAUS, associations et entreprises d'insertion, titulaires des marchés de Reims Métropole</p> <p>Public cible : l'ensemble des habitants de l'agglomération, principalement les plus démunis</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : lancement 2011</p> <p>Coût estimé : nul</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction des Déchets et de la propreté – Carole Le Breton</p>	



La production et la consommation responsables

1 objectif, 2 actions

4

**La production et la
consommation
responsable**

**4.1 : Rechercher l'autonomie de Reims Métropole en
favorisant l'émergence de circuits courts et écologiques**



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 4.1.1 : Accompagner l'émergence de la filière biologique

Objectif lié : Rechercher l'autonomie de Reims Métropole en favorisant l'émergence de circuits courts et écologiques

Contexte	Description de l'action
<p>Le territoire de Reims Métropole, situé au cœur de la plaine agricole intensive Champenoise, est impacté par l'usage des activités agricoles de Champagne Ardenne, fortement consommatrices d'intrants chimiques. La région fait partie des 6 régions françaises ayant la plus faible part de surfaces cultivées en agriculture biologique. Celles-ci représentent 0,5% de la surface agricole utilisée en 2008, pour une moyenne française de 2,1%, ce qui place la région au 19^e rang national.</p> <p>Sur le territoire de Reims Métropole, même si le nombre d'adhérents des AMAP a augmenté depuis la création de l'association il y a 8 ans (12 adhérents à 400 aujourd'hui), il ne rassemble que 12 producteurs. Le nombre limité de points de distribution (2 à Reims, 1 à Saint-Brice Courcelles, et un en cours de création à Bétheny) et le manque de structuration des filières locales entre autres ne permettent pas un développement rapide des productions biologiques. Le développement de circuits courts et de l'agriculture biologique apparaissent alors comme une opportunité de développement pour Reims Métropole et le Pays rémois.</p>	<p>1. Promotion des productions locales</p> <ul style="list-style-type: none"> -Valorisation de l'image des produits du terroir (gastronomie, produits fermiers, agriculture biologique), par exemple via la déclinaison ou la création d'un label ou d'une Charte qualité, permettant aux consommateurs d'identifier la provenance locale des produits -Information et sensibilisation des consommateurs sur les différences de qualité entre produits artisanaux et produits vendus en grande surface : site Internet, soutien aux actions de type « semaine du goût » dans les écoles, etc. -Sensibilisation des publics aux enjeux de l'autonomie alimentaire et au rôle de l'agriculture dans l'entretien des paysages et le maintien d'une identité rurale (manifestations agricoles, annuaire des producteurs, informations diverses...). <p>2. Soutenir la reprise des exploitations et les installations, en particulier dans l'agriculture biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prospection d'agriculteurs, promotion des filières biologiques. -Aides financières à l'installation (mise à disposition de foncier agricole, etc.). <p>3. Soutien au développement d'une pratique agricole intégrée et innovante</p> <ul style="list-style-type: none"> -Soutien à l'ouverture d'ateliers de transformation des produits issus de l'agriculture locale (par exemple développement de micro-industries agro-alimentaires autour des productions végétales). -Soutien aux opérations transversales visant à créer de nouveaux débouchés (rapprochement agriculteurs / artisans...). <p>4. Commercialisation des productions locales en circuits courts :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ouverture de points de vente paysans (marchés, coopératives, magasins...), appui au développement du réseau de paniers, -Introduction d'aliments issus de l'agriculture locale ou biologique dans la restauration collective, en s'appuyant notamment sur les différentes communes de l'agglomération et les structures départementales et régionales.
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> → Augmenter la valeur ajoutée liée à la production agricole par la constitution de filières locales (activités de transformation, liens directs entre producteurs et consommateurs). → Renforcer la viabilité financière des exploitations par la diversification. → Maintenir voire développer le volume de l'emploi agricole en promouvant des formes de cultures moins capitalistes et plus intensives en emploi, pouvant représenter un débouché pour des publics peu qualifiés (filière bio notamment). → Lutter contre le changement climatique à travers la promotion de la consommation de proximité. 	
<p>Partenaires techniques et financiers : coopératives locales, groupements d'agriculteurs, chambres consulaires, Ministère de l'agriculture, Union européenne, établissements de formation, Conseil régional, AMAP.</p> <p>Public cible : exploitants agricoles, consommateurs, commerçants/artisans, étudiants en formation agricole / repreneurs potentiels d'exploitations, collectivités.</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : 2011 à 2014</p> <p>Coût estimé : ?</p>	
<p>Le porteur de projet : Reims Métropole et communes membres</p>	



AGENDA 21 REIMS METROPOLE

Action 4.1.2 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'utilisation de produits locaux dans les travaux

Objectif lié : Développer des circuits courts et écologiques

Contexte	Description de l'action
<p>Sur le territoire de l'agglomération, le secteur du bâtiment et des travaux publics génère annuellement plus de trois fois la quantité de déchets produits par les habitants. Le même secteur est également le plus consommateur de matière première. Il joue donc un rôle essentiel aux deux extrémités de la chaîne. Il s'agit désormais de ne plus parler de chaîne, mais de cycle, que les déchets d'hier deviennent des matières premières d'aujourd'hui.</p> <p>Ce cycle peut et doit s'organiser localement pour optimiser son efficacité, que l'offre soit la plus proche de la demande et que l'impact environnemental, dû notamment aux transports, soit le plus réduit.</p> <p>Ce cycle doit également être vu comme un nouveau modèle économique où l'on ne traite plus la vie d'un matériau de manière cloisonnée entre sa fabrication et son élimination, mais dans une approche globale où les coûts affectés à certaines périodes peuvent se transformer en gains.</p>	<p>1. Le développement de circuits courts et écologiques s'appuiera sur trois types d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la valorisation des déchets issus de la déconstruction des voiries et des bâtiments - Développer la valorisation des mâchefers communautaires sur le territoire <p>2. Ces deux actions se déclineront via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La signature de conventions avec la FRTP à l'instar de ce qui a été réalisé par le Conseil Général de la Marne avec RM, la Ville de Reims et les autres communes membres qui le souhaitent • La rédaction de clauses types dans les CCTP Travaux visant à favoriser (voir imposer) l'utilisation de certains matériaux • La délibération de Reims Métropole pour refacturer aux communes membres la fourniture de mâchefers <p>3. Tendre vers une valorisation agricole des boues totale</p> <p>2^{ème} phase d'extension du plan en 2011</p> <p>3^{ème} phase d'extension du plan en 2012</p> <p>=> À terme : Reims Métropole souhaite établir un plan d'épandage couvrant l'intégralité de la production de boues de la station d'épuration communautaire</p>
<p>Objectifs</p>	
<p>→ Développer l'usage de matériaux recyclés dans les travaux réalisés par la collectivité</p> <p>→ Favoriser la valorisation matière pour certains types de produits générés par la collectivité</p>	
<p>Partenaires techniques et financiers : titulaires des marchés de Reims Métropole</p>	
<p>Public cible : les entreprises en charge de travaux au niveau des voiries communautaires</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre : courant 2011</p>	
<p>Coût estimé :</p>	
<p>Le porteur de projet : Direction des Déchets et de la Propreté – Carole Le Breton</p>	